

INSCRIPTION A LA FORMATION DES GARDES PARTICULIERS

Cette demande est à retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre,
soit par courrier à l'adresse suivante : 36 route du Morvan – Forges – 58160 SAUVIGNY LES BOIS
soit par mail : fdc@chasse-nature-58.com

Identification du candidat

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Portable :

Email : @

Né(e) le : à :

Renseignements complémentaires

Dans quelle(s) spécialité(s) souhaitez-vous être assermenté ?

- Police de la chasse (module 2 : deux journées de formation)
- Police de la pêche en eau douce (module 3 : une journée de formation)

N.B : Le module 1 qui traite l'aspect réglementaire est obligatoire pour tout le monde (une journée de formation).

Etes-vous déjà assermenté dans une spécialité ? si oui, laquelle ?

Date :

Signature :

A l'issue de votre inscription, vous recevrez une convocation environ trois semaines avant la date de la formation. Tous les renseignements d'organisation générale (lieu, horaires, repas, besoins particuliers ...) vous seront communiqués sur ladite convocation.

Pour rappel tout garde particulier ayant prêté serment pour la première fois après le 1^{er} décembre 2006 se voit dans l'obligation de suivre une formation dans la ou les spécialité(s) dans laquelle ou lesquelles il exercera, comme le prévoit le décret N°2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, instituant une reconnaissance d'aptitude techniques aux fonctions de garde particulier.